

2011 – Premier bilan intermédiaire (2) – Ordre du jour

La position de l'Association concernant la place des bénévoles
par rapport aux directives anticipées et à la personne de confiance
Les nouvelles adaptations des textes : Principe et définition des postes à responsabilité
Démarche d'évaluation de l'Accompagnement en EHPAD

Présents : Jocelyne DECOOL – Sylviane DIEVART – Régis HEAULME – Danielle LAVAINÉ – Anne MOHR –
Brigitte RYCKEWAERT – Marie-Christine VANHOEKE – Monique VYERS – Monique WARGNEZ
Excusés : Nicole DE BROUCKER – Eric GENET – Françoise SERGENT – Monique VERLEY

❖ La place du bénévole *Aujourd'hui la Vie* par rapport à la désignation de la personne de confiance et la rédaction des directives anticipées

▪ Un échange

- Chacun a exprimé son point de vue personnel à partir d'une lecture du texte proposé par la Fédération JALMALV (cf. N°103 de la Revue JALMALV). Deux bénévoles absentes avaient tenu à communiquer au groupe leur propre réflexion.
- Il est souligné que cette démarche de désignation d'une personne de confiance et de rédaction de directives anticipées n'est pas une démarche encore très souvent pratiquée, qu'elle n'est pas aisée, et qu'elle a **besoin d'un temps de maturation et d'échanges en confiance** pour atteindre son objectif.
- Depuis la création de l'Association, une seule situation s'est présentée dans nos accompagnements. Si cette démarche est mieux connue, si davantage de personnes malades et/ou âgées veulent l'entreprendre, les bénévoles sont susceptibles d'être aussi davantage interpellés.

▪ Un consensus à affiner

Les bénévoles présents se sont mis d'accord sur les éléments suivants :

- L'Association prend une position de principe sur **l'impossibilité pour un bénévole de devenir la personne de confiance d'un malade accompagné** dans le cadre d'*Aujourd'hui la Vie*. Il convient de considérer le bénévole comme un représentant d'une personne morale dans le cadre d'un acte de nature juridique. Le bénévole ne peut agir à titre privé, quelle que soit la profondeur de la relation qui a été établie avec la personne accompagnée.
Il est admis que – exceptionnellement – **certaines situations particulières peuvent être discutées** au sein de l'Association et susciter une réflexion, à la fois personnelle du bénévole interpellé, et dans le cadre d'un groupe dont la composition est à définir, avant de prendre position par rapport à une demande du malade.
- Si le malade est dans l'impossibilité d'écrire lui-même ses directives anticipées, **le bénévole peut accepter d'être témoin** (cf Art.R1111-17 Code de Santé publique) à condition que sa signature reflète bien qu'il agit en tant que personne privée, et non en tant qu'accompagnant bénévole *Aujourd'hui la Vie*.
- L'Association ne propose **aucun formulaire type**, ni pour la rédaction des directives anticipées, ni pour la désignation ou la révocation de la personne de confiance.

- **Le bénévole *Aujourd'hui la Vie* a un rôle spécifique à jouer** dans la démarche de rédaction des directives anticipées et de désignation de la personne de confiance, **si le malade lui parle de ce projet** : il peut ouvrir pour le malade un espace-temps d'écoute et de réflexion pour l'aider à éclaircir sa propre position, ses besoins, afin qu'il accède à une rédaction personnalisée, et fidèle à ce qu'il souhaite pour lui-même. Le bénévole peut également apporter des informations objectives (les textes de lois) qui éclairent la compréhension de la démarche. C'est un vrai rôle d'accompagnant.

Un texte formalisant ces éléments sera rédigé dans les prochains jours et soumis à l'amendement et à l'approbation de tous les bénévoles et du C.A. de mai. Une fois validé, le texte définitif sera acté lors de la prochaine réunion de bilan fin mai, et adjoint au Projet associatif.

❖ Des postes à responsabilité

▪ Préalable

Suite à la procédure d'élection de la Coordinatrice des bénévoles, aux paroles entendues sur sa difficile succession quand le temps sera venu, et compte tenu de l'évolution prévisionnelle de l'Association à moyen terme (statut et financement notamment), la question se pose de faire évoluer la structure des postes à responsabilité dans l'Association : quel sens (signification et direction) dans le contexte actuel et à venir.

▪ Décision

Les bénévoles présents sont d'accord pour envisager une répartition des responsabilités entre plusieurs personnes, dans une optique de relais futur, et en analysant les différentes tâches assumées par l'actuelle Coordinatrice.

A noter que le poste de secrétaire salariée n'existera plus à moyen terme faute de financement, et que les tâches devront aussi – dans la mesure du possible et de la pertinence – faire l'objet de répartition.

▪ Proposition

A partir des missions de la Coordinatrice définies dans le Projet Associatif, et des missions de l'Association (Accompagnement, Formation, Information), préciser les contours des principaux postes à responsabilité qui peuvent être envisagés.

- Coordinateur(trice) : un profil de base affinant les missions actuelles et les resserrant sur ce qui relève de la Coordination pure
- Responsable Formation
- Responsable Information (interne et externe)
- Responsable Financement

Cette répartition des responsabilités en plusieurs pôles sous-entend obligatoirement la notion d'un travail en équipe avec des temps de coordination et de travail commun réguliers et formalisés, et une constante interaction.

Il s'agit d'une démarche qui doit prendre son temps pour aboutir sur un relais possible à 3 ans : définition des profils et des tâches, temps de prise de connaissance par les personnes éventuellement intéressées, temps d'apprentissage, temps de relais en binôme, avant prise de responsabilité effective.

Cette démarche ainsi définie sera actée dans le bilan intermédiaire du Projet associatif. Les définitions et planifications préparatoires seront intégrées, avec un suivi régulier, dans les travaux de la Commission Vie associative.

❖ Réflexion sur le formulaire d'évaluation en EHPAD

En prenant en 2010 la décision concertée de s'engager dans l'accompagnement d'un nouveau public de personnes âgées, très isolées, en EHPAD, l'Association a prévu une évaluation de ce nouvel accompagnement pour juger de son bénéfice et de ses limites, afin de choisir s'il doit perdurer.

Les bénévoles présents définissent ce que sera cette procédure d'évaluation.

- **Période de référence** : Année 2010 + 1^{er} trimestre 2011
- **Elle concerne** :
 - tous les bénévoles qui interviennent dans ces structures ;
 - les personnes âgées accompagnées, et leur famille dans certains cas ;
 - les structures elles-mêmes représentées par une part de leur personnel.
- **Tenir compte des deux types d'accompagnement** :
 - Equipe (*Maison des Personnes Agées du CHD – MAPI de Gravelines*)
 - Binômes en suivi individuel (*MPA – Trois Rois à Hondskoote – St Augustin à Bergues*)
- **Evaluation quantitative**
 - Critères à préciser en fonction des données chiffrées.
⇒ **Monique Vyers se charge des statistiques**
- **Evaluation qualitative**
 - Interroger **les personnes âgées** elles-mêmes si elles sont en vie et en capacité de répondre, et faire appel au souvenir des bénévoles, ou au témoignage des familles si les personnes sont décédées.
⇒ Il s'agit de savoir ce que l'accompagnement leur a apporté.
 - Interroger **les bénévoles engagés** sur 2 thèmes :
⇒ Ce que cet accompagnement leur a apporté
⇒ Ce qu'ils pensent avoir apporté par leur accompagnement (notion d'« utilité »)
 - Interroger **les structures** (*Cadre ou Directeur – IDE – Aides soignants*) sur 4 thèmes :
⇒ Est-ce que les personnes âgées parlent des bénévoles aux professionnels ?
⇒ Vérification de la place du bénévole dans la structure
⇒ Est-ce que les personnels pensent à appeler les bénévoles quand ils repèrent une personne âgée très isolée ?
⇒ Est-ce qu'ils ont d'autres attentes par rapport à l'action des bénévoles ?

A l'issue de cette réunion, il reste des précisions à apporter sur la méthode à mettre en oeuvre, le nombre de personnes à interroger, les questions précises à poser, les délais.

L'objectif est d'appliquer l'enquête pour pouvoir en présenter les résultats lors de la prochaine réunion de Bilan intermédiaire.

⇒ **Anne et Régis préparent ce projet d'enquête**

Prochaine rencontre : **Vendredi 27 mai de 8h30 à 10h30 à l'Association**

Ordre du jour

Les nouvelles adaptations des textes :

Accompagnement (Les nouveaux cadres de fonctionnement USP, LISP, SLA)

Formation initiale (révision du protocole de formation)

Formation continue (réflexion sur la notion d'engagement)

L'évaluation de l'accompagnement en EHPAD